

5ème Conférence de Révision des États Membres de la Convention d'Ottawa

Siem Reap, du 25 au 29 novembre 2024

Intervention du **Portugal** présenté par Son Excellence l'Ambassadeur du Portugal en Thaïlande et au Cambodge, Ambassadeur Luiz de Albuquerque Veloso

Merci, Monsieur le Président.

Tout en étant la première fois que j'interviens, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre nomination à la présidence de la 5e Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, bien que pour la façon professionnelle et efficace dont vous conduisez les travaux.

Je voudrais également saluer le rôle important de l'Unité d'appui à la mise en œuvre (ISU) et remercier le Cambodge pour son excellente hospitalité.

Le Portugal s'aligne pleinement sur les déclarations faites par l'Union européenne. Je voudrais maintenant faire quelques observations à titre national.

Monsieur le Président,

Le Portugal est un défenseur d'un multilatéralisme efficace, principe fondamental de l'ordre international fondé sur des règles, ancré dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

Nous réaffirmons notre ferme attachement à la Convention d'Ottawa et à son objectif d'un monde libéré de la menace des mines antipersonnel. Ces engins illégaux ont causé des souffrances indicibles aux civils, perturbé leurs vies et ralenti le développement de nombreuses communautés à travers le monde. Il est de notre responsabilité collective de débarrasser le monde de ces armes aveugles.

Nous appelons tous les États qui ne font pas encore partie intégrante de la Convention à y adhérer. Pour parvenir à l'universalisation, les États doivent s'engager de manière constructive avec la société civile, notamment avec les réseaux de survivants et les organisations internationales.

Monsieur le Président,

La pleine application de l'article 5 est la pierre angulaire de la Convention. Des progrès ont été réalisés et les communautés déplacées ont pu retourner sur leurs terres et reconstruire leur vie.

En attendant, alors que des défis importants subsistent, nous exhortons les États à remplir leurs obligations au titre de l'article 5 dans les délais fixés en demandant des prolongations et en fournissant des plans détaillés pour achever leurs activités de déminage.

En supprimant les mines terrestres, nous protégeons des vies et des moyens de subsistance, facilitons les efforts humanitaires et de développement et renforçons la paix et la sécurité internationales.

Renforcer l'assistance aux victimes est à la fois un impératif et une obligation au titre de l'article 6 de la Convention d'Ottawa, qui nécessite une approche globale fondée sur trois prémisses :

- 1) Accès à des soins médicaux, à une réadaptation et à un soutien psychologique opportuns et appropriés ;
- 2) Inclusion économique des survivants et de leurs familles ;
- 3) Non-discrimination – accès égal à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux.

Le Portugal reste profondément préoccupé par l'impact de la contamination par ces engins dans plusieurs pays du monde, qu'il s'agisse de mines antipersonnel, de restes explosifs de guerre, de munitions non explosées, de pièges ou d'engins explosifs improvisés (IED).

La perpétration d'actes terroristes et l'utilisation d'engins explosifs improvisés par des acteurs non étatiques ont connu des évolutions et des tendances inquiétantes : sophistication de la fabrication, de la conception et de l'utilisation.

La production et l'utilisation de mines antipersonnel de nature improvisée, le détournement de munitions et de produits commerciaux pour fabriquer des engins explosifs improvisés et l'utilisation de véhicules aériens sans pilote pour le lancement d'engins explosifs improvisés nécessitent une sensibilisation, une prévention, une atténuation et une réponse fondées sur une évaluation nationale et des approches régionales complémentaires.

Les mines ont également un impact environnemental, rendant de vastes zones de terres inutilisables pour l'agriculture, la sylviculture et l'habitat, menaçant l'équilibre écologique entre la faune sauvage et les espèces menacées, contaminant les ressources naturelles en raison de l'infiltration de produits toxiques dans le sol et l'eau. Les efforts de déminage peuvent être combinés positivement avec les objectifs de développement durable.

Pour conclure, Monsieur le Président,

L'architecture de désarmement et de non-prolifération doit inclure, de manière inclusive et équitable, les femmes, les jeunes et les enfants, ainsi que les victimes des mines antipersonnel, dans les processus décisionnels.

Nous souhaitons souligner l'importance du Plan d'action 2025-2029, qui fournit un cadre structuré pour convertir nos promesses en progrès mesurables et significatifs.

Nous saluons la Déclaration politique qui intègre la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines et renforce l'ordre international fondé sur des règles, ancré dans le respect du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Portugal réaffirme son attachement à la Convention d'Ottawa et sa vision d'un monde sans mines. Nous réaffirmons notre détermination à parvenir à l'universalisation de cet instrument fondamental du désarmement, à remplir toutes ses obligations, à apporter un soutien significatif aux victimes et aux communautés affectées et à contribuer à la sensibilisation de la population civile.

Merci, Monsieur le Président.